Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 048-214801326-20250620-420062025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE SEANCE VENDREDI 20 JUIN 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 4
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.
Présents par procuration : PANTEL BEILLA Emilie à GOEURY Béatrice, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien, RODIER Sylvain à BRUNET Jean-Marie, SOULIER Anne à CONSTANT Sandrine.
Absente : Madame DOMEIZEL Emilie
Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

4 – OBJET : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION : VERSEMENT FONDS DE CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ces projets dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement des fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		**Recettes TTC**	
Nature des travaux	**Montant**	**Financement**	**Montant**
Extension BTS résidence PROUZET à la Rouvière (soit 65 ml)	5 645.66 €	Participation du SDEE	4 645.66 €
		Fonds de concours de la commune *(forfait extension <100ml)*	1 000.00 €
Total	**5 645.66 €**	**Total**	**5 645.66 €**

Dépenses TTC		**Recettes TTC**	
Nature des travaux	**Montant**	**Financement**	**Montant**
Extension BTS résidence ROLLAND au Limbertes (soit 90 ml)	6 630.70 €	Participation du SDEE	5 630.70 €
		Fonds de concours de la commune *(forfait extension <100ml)*	1 000.00 €
Total	**6 630.70 €**	**Total**	**6 630.70 €**

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 048-214801326-20250620-420062025-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ADOPTE la proposition de M. le maire ;

S'ENGAGE à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Le Maire,

Samuel SOULIER

MAIRIE DE SAINT-ALBAN (Lozère)